

AU CŒUR

d'Aniche-

BULLETIN MUNICIPAL N°4 | AVRIL 2021



p4. Vie municipale

Le service public au coeur des territoires



p7. Fêtes & Cérémonies

Keen'V ambiancera les festivités de Kopperre



p12. Sport

Aniche, Ville sportive accueillera les « 4 jours de Dunkerque »

Sommaire

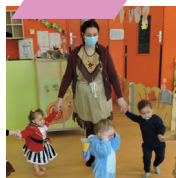
2-3

Vie municipale
Edito de M. le Maire



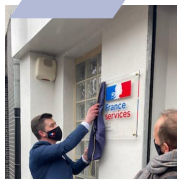
10-11

Jeunesse, Enfance, Éducation
Le Point Information Jeunesse : PIJ
C'est quoi le C.L.A.S ?
Vente de repas de cantine
La Structure Multi-accueil Maria-Montessori en a vu de toutes les couleurs !
Menu spécial Saint-Patrick dans les assiettes de nos enfants



4-5

Vie municipale
Le service public au cœur des territoires
Notre place se met aux couleurs du printemps
Campagne de dépistage à Aniche
Une seconde vie pour les potelets de l'Élysée
L'Art investit l'Hôtel de Ville
ACTION ZÉRO DÉCHET
Jean-Claude Dutoit nous a quittés



12-14

Sport
Aniche Arts Martiaux Académie renforce son équipe pédagogique
Aniche, Ville sportive
Ça redémarre fort au Judo Club
Le quiz du SCA sur l'arbitrage fait un carton
Le Sporting Club prépare la saison 2021-2022 pendant les prochaines vacances !
Un acte de solidarité au SCA



6

Travaux, Urbanisme, Cadre de vie
Les garages de la rue Natiez sont démolis



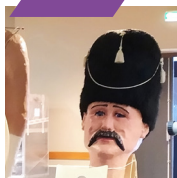
15-16

Vie associative
Disparition de l'artiste Isabelle Marmousez
Rencontre avec l'étoile du Nord !
Inscription pour les vacances de Printemps à l'ALAPAGE
Appel aux dons du sang
Initiation au tricot ou à la broderie : L'association « le fil de l'amitié » vous attend



6-7

Fêtes & Cérémonies, Culture
Quel visage pour Kopierre ?
La 23ème édition du Printemps des poètes a eu lieu du 13 au 29 mars 2021
Keen'V ambiancera les festivités de Kopierre
Handicaps sensoriels : L'Idéal Cinéma
Jacques-Tati accessible aux malentendants



17-18

Vie pratique
Passez au vert pour vos déchets !
Permanences CNL59
Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau dans votre région
Rappel : Changement du jour de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
Bougez autrement avec Coeur d'Ostrevent !
Food truck : « Uncle Daddy's Smoke House »



8-9

Fêtes & Cérémonies, Culture
Célébration du 76ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
25 avril : Journée Nationale de la Déportation
Appel à toutes les Veuves d'Anciens Combattants
Rappel : Fêtes des Mères
Journée nationale du souvenir et du recueillement
L'Heure du Conte continue à la Médiathèque !
Annulation du repas des Aînés



19-20

Agenda, Emploi, Expression démocratique
Les Rendez-Vous de l'Emploi
Agenda de mars à mai 2021
Expression démocratique



La machine à remonter le temps
Histoire du Boulevard Paul Vaillant-Couturier et de la cité Sainte-Barbe

Les permanences de Monsieur le Maire et des Adjointes

Xavier Bartoszek, Maire d'Aniche, reçoit tous les mardis après-midi sur rendez-vous. Les adjointes reçoivent en fonction de leur délégation, du lundi au samedi aux horaires d'ouverture de la mairie, prendre rendez vous au 03 27 999 111
Horaires de la Mairie : Lundi - Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h / Samedi de 8h30 à 12h

Au cœur d'Aniche : magazine d'informations municipales de la ville d'Aniche - Hôtel de Ville - 6, Rue Henri Barbusse - 59580 Aniche - Tél. 03 27 999 111 - www.aniche.fr
Directeur de la publication : Xavier Bartoszek
Crédits photos et illustrations : Service Communication de la Ville, DepositPhotos, TS-Marketing
Conception Graphique : TS-Marketing
Impression : Hôtel de Ville
Tirage : 4500 exemplaires
Dépôt légal : Avril 2021

Edito de M. le Maire : La sécurité, l'affaire de tous



Chères Anichoises,
Chers Anichois,

Comme vous le savez, notre commune et celles de tout l'Ostrevent et du Douaisis, ont été victimes ces dernières semaines d'actes de délinquance grave. Dernièrement, ce sont quatre véhicules qui ont été brûlés entre Aniche et Auberchicourt, dans la nuit du 5 au 6 mars.



À la même période, c'est un nombre incalculable de pneus qui ont été crevés à Somain et des voitures brûlées à Waziers. Depuis que vous nous avez donné votre confiance, à mon équipe et moi, fin juin 2020, je m'attelle à alerter nos gouvernants afin d'améliorer notre sécurité et surtout à faire disparaître le sentiment d'insécurité qui règne sur notre commune et plus largement sur le territoire de la CCCO. En effet, dès septembre, je rencontrais M. le Sous-Préfet que j'informais de la situation. En novembre c'était le Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique qui venait visiter notre commissariat et en décembre, l'Inspecteur Général.

Avec le reconfinement de la fin d'année 2020 et le froid de l'hiver, la délinquance avait un peu baissé ; Mais les beaux jours revenant, cette délinquance ne va faire qu'augmenter et ce, même si nous sommes une fois de plus confinés.

C'est pourquoi, à l'initiative de Frédéric Delannoy Président de la CCCO et avec les maires de l'Ostrevent, une conférence de presse a eu lieu pour dénoncer le manque d'effectifs de police nationale. À la suite de quoi j'écrivais au Ministre de l'Intérieur,

courrier appuyé par Dany Wattebled, Sénateur du Nord et Xavier Bertrand, Président de la Région.

Nos efforts ont enfin été entendus ! 22 policiers supplémentaires vont être affectés sur le Douaisis dont notre commissariat fait partie. Ce n'est que le commencement, nous ne relâcherons pas nos efforts : 22 gardiens de la paix c'est un bon début, mais il en faut plus !

En parallèle de ces actions, nous continuons à réfléchir à la création d'une Police Municipale. Cette dernière ne doit en rien suppléer les manques de la Police Nationale ! Il faut que ces deux polices soient complémentaires. Enfin des études vont être engagées pour améliorer et élargir notre parc de caméras urbaines, qui viendront en complémentarité des actions menées par la police.

LA SÉCURITÉ, C'EST AUSSI LA SÉCURITÉ SANITAIRE



En effet, la sécurité ne s'arrête pas à limiter la délinquance, c'est aussi la sécurité sanitaire ; C'est-à-dire le respect des gestes barrières et ... la Vaccination. Sur ce dossier nous travaillons ardemment et bien qu'à l'heure où ces lignes sont imprimées l'Agence Régionale de Santé ne nous a pas encore répondu sur l'autorisation ou non d'ouvrir un Centre de Vaccination à la salle Coubertin, nous sommes prêts ! La salle, les agents, le numéro de téléphone dédié, les personnels de santé, tout est prêt. Il ne manque que les doses de vaccins.

J'espère de tout cœur qu'au yeux de l'ARS, l'ouverture du Centre de Somain ne sera pas préjudiciable à celui d'Aniche. Je considère que pour vacciner 72.000 habitants (population de la CCCO), deux centres ne sont pas de trop ! En tout état de cause, afin d'enrayer l'épidémie et en attendant l'autorisation de l'ARS, vous

pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous à Somain en téléphonant au 03 61 20 02 41 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (Rendez-vous possible dès le 6 avril).

La pandémie, je l'espère, se terminera un jour. J'attire votre plus grande attention sur les gestes barrières : protégez-vous et protégez les autres en portant un masque et en vous lavant régulièrement les mains.

LA SÉCURITÉ C'EST AUSSI SUR LA ROUTE ET LES TROTTOIRS



Enfin, la Sécurité c'est également pouvoir circuler librement en ville sans être gêné sur les trottoirs.

De ce côté, sous la houlette de M Yves Condevaux aidé par Messieurs Jean Debève et David Paris, Conseillers municipaux, des actions vont être menées dès le mois d'avril contre le stationnement abusif sur les trottoirs. De la même façon que nous avons réussi à évacuer des trottoirs, 99% des containers à déchets, nous allons en ce printemps 2021, nous attaquer au mauvais stationnement.

Une première phase de sensibilisation aura lieu dès la mi-avril, et à partir de mai la verbalisation sera de rigueur. Conscients des problèmes de stationnement liés à l'architecture urbaine de la commune (peu de garage, rues étroites) nous réfléchissons et ce, depuis le début du mandat à aménager des aires de stationnements dans les quartiers les plus dépourvus. Ces actions passent par le rachat de biens qui pourront être transformés en aire de stationnement.

Nous remercions les citoyens qui garent leur(s) voitures(s) dans leur garage ou sur leur propriété ! Nous encourageons tous les Anichois qui en ont la possibilité de faire de même. Si chacun prenait sa part, nous réduirions considérablement les stationnements gênants et abusifs.

Votre Maire, **Xavier BARTOSZEK**

Vie municipale

SERVICE PUBLIC

Le service public au cœur des territoires



Accueillie dans les locaux du CCAS, la Maison France Services a été inaugurée le 17 mars 2021.

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec

internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

France Services intervient dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel

que soit l'endroit où vous vivez.

France Services c'est, en un seul et même endroit, la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

L'espace France Services est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 03 27 99 40 52 ou par mail :

aniche.franceservices@orange.fr.

Le CCAS maintient toujours ses activités.

SERVICE PUBLIC

Notre place se met aux couleurs du printemps



Avec l'arrivée des beaux jours et l'approche du week-end pascal, la place Jean-Jaurès va se métamorphoser.

Les services techniques et le service des espaces verts auront su démontrer

leur talent et leur créativité en réalisant 3 enclos thématiques permettant de donner vie au cœur de la ville.

Moutons, poules, lapins... vont ainsi égayer la place mais également la cour de la Mairie.

SANTÉ

MARS 2021

Campagne de dépistage à Aniche

Le vendredi 12 mars, le centre de dépistage à la salle Pierre-de-Coubertin a accueilli près de 200 personnes.

Cette initiative aura permis d'identifier 3 cas positifs, alors rapidement pris en charge par l'ARS.

Merci à l'ensemble des partenaires qui ont permis la bonne tenue de cette action : en commençant par les agents municipaux de la ville d'Aniche, les élus, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, l'Agence Régionale de Santé et le laboratoire Anichois Cerballiance.



BIEN PUBLIC MARS 2021

Une seconde vie pour les potelets de l'Élysée



Le mardi 9 mars, le Maire, Xavier Bartoszek et 2 agents, Alain Dufour et Michel Fleury, se sont rendus au Palais d'Alma sur le Quai Branly à Paris pour retirer 48 potelets de laiton accompagnés de leurs cordes de velours rouges.

Ces potelets étaient utilisés lors des grandes cérémonies à l'Élysée. Aujourd'hui réformés mais en excellent état, ils serviront lors des cérémonies Anichoises.

ART & CULTURE

L'Art investit l'Hôtel de Ville



Maryline Paix, Anichoise, ancienne Directrice de l'école maternelle Archevêque et aquarelliste a peint plusieurs tableaux d'Aniche.

Ces magnifiques œuvres ont été installées dans la salle d'attente de la Mairie où elles sont visibles par tous.

La mise en valeur de ces tableaux est à l'initiative de Mme Catherine Leriche, Adjointe à la Culture. Mme Cathy Lefebvre a offert l'encadrement.



ÉCOLOGIE

Action Zéro Déchet



La mairie dit Stop aux bouteilles plastiques et gobelets jetables !

Comme annoncé dans le bulletin mensuel n°2, la Ville a sollicité l'obtention du label Zéro Déchet auprès du SIAVED.

Dans cette optique, la municipalité met en place des actions. Ainsi pour les réunions du Conseil Municipal, les bouteilles d'eau plastique et les gobelets jetables ont été remplacés par des bouteilles en verre consignées et des gobelets recyclés réutilisables.

La Ville incite les associations à faire de même. Elle ne souhaite pas s'arrêter là et entame une réflexion pour améliorer les actions dans tous les secteurs où l'on peut réduire notre impact écologique.

HOMMAGE FÉVRIER 2021

Jean-Claude Dutoit nous a quittés



Jean-Claude Dutoit, ancien conseiller municipal, très attaché à sa commune, nous a quittés le jeudi 24 février 2021. Toujours discret, c'était un homme juste.

Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à Nicole, son épouse et à toute sa famille.

Travaux, Urbanisme, Cadre de vie

TRAVAUX MARS 2021

Les garages de la rue Natiez sont démolis



Durant les vacances scolaires de mars, les sociétés Alisa. D et Renard sont intervenues derrière l'école Schmidt. Après un désamiantage de la toiture des 2 garages, le bulldozer est

venu pour les démolir.

Ces garages étaient inoccupés depuis des années et étaient régulièrement l'objet d'incivilités en tout genre.

Les travaux permettront un meilleur accès au parc situé à proximité de l'école Schmidt.

Prochainement, une clôture rigide sera installée.

Fêtes & Cérémonies, Culture

CULTURE FÉVRIER 2021

Quel visage pour Kopierre ?



Un grand merci aux participants ! Dès le 12 avril le visage sera consultable sur le site de la ville www.anche.fr

CULTURE MARS 2021

La 23ème édition du Printemps des poètes a eu lieu du 13 au 29 mars 2021



Le thème retenu : dans le cadre de cette opération, un poème est publié chaque jour sur la page facebook de la Mairie rendant hommage à ceux qui savent si bien marier les mots.

Car il est vrai que « La poésie, c'est un des plus vrais, un des plus utiles surnoms de la vie »

(Jacques Prévert).



FÊTES ÉTÉ 2021

Keen'V ambiancera les festivités de Kopierre



Samedi 10 juillet - Les conditions d'accueil des spectateurs seront précisées en fonction de l'évolution des conditions sanitaires. Nous vous donnons rendez-vous le mois prochain pour le programme détaillé des festivités de Kopierre 2021.

CULTURE

Handicaps sensoriels : L'Idéal Cinéma Jacques-Tati accessible aux malentendants et malvoyants



Le temps du confinement est propice aux travaux dans notre cinéma. Lors de sa réouverture, il offrira un système de renfort auditif, d'audio

description et de lecture de sous-titres à destination des personnes malentendantes ou malvoyantes.

Il s'agit d'applications pour smartphone ou tablette que vous trouverez sur le Play Store ou l'App Store. Ces applications fonctionnent grâce au réseau wifi du cinéma. En ce qui concerne le renfort auditif et l'audio

description, il est nécessaire que vous vous munissiez obligatoirement d'une paire d'écouteurs.

Il est plus judicieux de télécharger l'application Audio Everywhere avant de vous rendre au cinéma. Elle est bien sûr gratuite.

Un flyer est à votre disposition à l'accueil de la Mairie et du Cinéma.

Fêtes & Cérémonies, Culture

CÉRÉMONIE MAI 2021

Célébration du 76ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945



En souvenir des victimes de la guerre 1939-1945, une journée commémorative aura lieu samedi 8 mai en accord avec les ACPG - CATM - TOE, Veuves et OPEX. Le rassemblement aura lieu à 9h15 au Cimetière du Sud où sera effectué à 9h30 un dépôt de gerbes au Caveau du Souvenir.

CÉRÉMONIE AVRIL 2021

25 avril : Journée Nationale de la Déportation



Le rassemblement aura lieu à 9h15 au cimetière du Sud. Un dépôt de gerbes au Caveau du Souvenir sera effectué en cet honneur.

Compte tenu des conditions sanitaires en vigueur, les cérémonies se dérouleront en comité restreint.

CÉRÉMONIE MARS 2021

Appel à toutes les Veuves d'Anciens Combattants



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La motion des veuves de Combattants de la Fédération des Anciens Combattants a retenu l'attention de nombreux parlementaires et ceux-ci les remercient d'avoir interrogé Madame Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, en charge de la Mémoire et

des Anciens Combattants, sur le sujet de l'attribution de la 1/2 part fiscale supplémentaire !

L'association s'est réjouie de l'avancée accordée, désormais aux veuves âgées de 74 ans dont le conjoint décédé avait perçu la retraite du Combattant attribuée dès 65 ans !

La mesure s'appliquera pour la 1ère fois sur l'imposition des revenus 2021 !

Par contre, la mesure ne prend pas en compte les Veuves dont le conjoint, titulaire de la Carte de Combattant,

est décédé avant 65 ans, l'âge requis pour percevoir la retraite du Combattant. Ceci constitue toujours une injustice et l'association des Anciens Combattants va poursuivre son action.

Pour ce faire, prenez rapidement contact avec les responsables de la section afin d'évaluer le nombre de conjointes exclues de cette mesure et de justifier auprès du gouvernement du bien-fondé de leur doléance. Renseignements au 03 27 89 89 56 ou au 06 42 71 62 63.

FÊTES AVRIL 2021

Rappel : Fêtes des Mères

L'inscription est possible par mail à l'adresse suivante : sebastien-aniche@orange.fr ou en mairie au Service Fêtes et Cérémonies uniquement le matin de 9h à 11h30 jusqu'au vendredi 23 avril, dernier délai. Une permanence est également

prévue le samedi 10 avril de 9h à 12h. Attention ! Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille et d'une facture récente justifiant de votre domicile.

Un bon vous sera alors remis et vous permettra de retirer votre cadeau lors de la distribution qui se déroulera du mardi 25 mai au vendredi 28 mai à la salle Claudine Normand de 9h à 12h et de 14h à 16h, et le samedi 29 mai de 9h à 12h.

CÉRÉMONIE MARS 2021

Journée nationale du souvenir et du recueillement



Vendredi 19 mars 2021, au Cimetière du Sud, un hommage a été rendu aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Un dépôt de gerbes a été effectué conjointement par les représentants des Anciens Combattants et la Municipalité.

FÊTES AVRIL-MAI 2021

L'Heure du Conte continue à la Médiathèque !



Un mercredi par mois, Mélanie vous donne rendez-vous pour vous raconter de belles histoires ! L'Heure du Conte, c'est un moment pour faire découvrir le plaisir de lire aux enfants

à partir de 4 ans. Les prochains rendez-vous auront lieu le mercredi 14 avril et le samedi 15 mai à 10h. Mercredi 7 avril à 10h et 10h45, à la Médiathèque Norbert-Ségar, aura lieu l'Heure du Conte autour des mots/de la poésie dans le cadre de « Par cœur et par mots », événement qui regroupe « le Printemps des Poètes », « la semaine de la Francophonie » et « Dis-moi dix

mots », organisé par le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Ces ateliers sont entièrement gratuits mais nécessitent une réservation au préalable auprès de la Médiathèque Norbert-Ségar par téléphone au 03 27 92 06 64 ou par mail à : bibliotheque.aniche@wanadoo.fr.

L'heure du Conte	Mercredi 14 avril Samedi 15 mai	10h
L'heure du Conte autour des mots	Mercredi 7 avril	10h 10h45

FÊTES AVRIL 2021

Annulation du repas des Aînés

Le repas des aînés devait se dérouler le 29 avril à la salle Pierre-de-Coubertin.

Pour protéger les personnes les plus vulnérables et afin de respecter les règles sanitaires actuelles auxquelles nous sommes tous confrontés, le traditionnel repas des anciens n'aura pas lieu cette année. La municipalité regrette cette situation.

Annulation : les Siestes Sonores, le Concert de musique traditionnelle iranienne et le spectacle « Dans le ventre de ma calebasse » sont reportés à une date ultérieure.

Le Point Information Jeunesse : PIJ



Le Point Information Jeunesse (P.I.J) accueille les jeunes et les jeunes adultes de 13 à 29 ans (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, allocataire RSA, intervenants professionnels, parents). C'est un lieu d'écoute, d'information et de documentation, gratuit, convivial ; où l'anonymat est respecté.

Vous y trouverez :

- Un espace numérique (connexion internet, ordinateurs, imprimante, photocopieur),
- Un accompagnement à la rédaction de CV et lettre de motivation, de courrier administratif,
- Des informations sur des thématiques concernant la vie quotidienne des jeunes (emploi, jobs, stages, formation, logement, santé, transport, loisirs, sport, ...),
- Un accompagnement personnalisé,
- Une orientation possible vers différents dispositifs (BAFA, Coup de pouce, La mobilité, c'est permis ! ...) et vers les structures partenaires (Mission Locale, Pôle emploi, le service emploi et formation de la CCCO ; organismes de formation, ...)

Qui contacter ?

Farid : référent insertion et responsable du PIJ

Tel : 03 27 87 89 89

mail : pijinsertionslephare1@orange.fr

Où : Dans les locaux de l'EVs L.E.P.H.A.R.E



C'est quoi le C.L.A.S ?



contrat local d'accompagnement à la scolarité

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) est un dispositif gratuit pour les familles, financé par la CAF, l'Etat et la ville d'Aniche. Il est porté par l'Espace de Vie Sociale L.E.P.H.A.R.E en partenariat étroit avec les écoles Basuyaux et Quévy et les familles. Un projet avec l'école Wartel est également en réflexion.

Chaque acteur, parents, enseignants, directeurs, équipe de l'EVs, se mobilise pour créer pour l'enfant les conditions favorables au développement de son épanouissement afin de l'accompagner dans sa scolarité et contribuer à sa réussite éducative. Pour les parents, le CLAS apporte un soutien dans leur rôle éducatif.

Les groupes sont constitués de 12 enfants maximum en fonction de leur classe qui sont orientés par les enseignants. Ils sont accueillis par les animateurs deux soirs par semaine avec une organisation spécifique :

- Un temps de goûter, de discussion, de décompression après le temps de classe,
- Un temps d'accompagnement à la méthodologie du travail scolaire,
- Un temps de réalisation d'activités, de projets.

Les parents sont invités à participer aux séances.

Renseignements à l'EVs L.E.P.H.A.R.E



Vente de 10 repas pour le mois de mai 2021

Vente en Mairie du jeudi 8 au lundi 12 avril inclus

Vente sur internet du jeudi 1er au mardi 6 avril inclus

Vente de 21 repas pour les mois de juin et juillet 2021

Vente en Mairie du vendredi 7 au mercredi 12 mai inclus

Vente sur internet du samedi 1er au jeudi 6 mai inclus

Ce feuillet détachable vous permet de disposer de 3 attestations de déplacement pour les sorties au-delà de 10km, en journée (entre 6h et 19h) et de 2 attestations de sortie pendant le couvre-feu, c'est-à-dire à partir de 19h et jusqu'à 6h du matin.

Pour rappel, aucune attestation n'est nécessaire en dessous de 10km, seul un justificatif de domicile est suffisant. Ces attestations peuvent être reprises de façon manuscrite sur papier libre. Par ailleurs, des attestations sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Votre Maire, Xavier BARTOSZEK.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE Pour les personnes résidant dans les départements soumis à des mesures renforcées (entre 6 h et 19 h)

*En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Les déplacements sont autorisés sous réserve de justifier de l'un des motifs prévus dans la présente attestation.

Dans un rayon de 10 km autour du lieu de résidence, les déplacements correspondant peuvent se faire sans attestation sous réserve de pouvoir présenter un justificatif de domicile.

Pour les déplacements à l'extérieur des limites du département de résidence, ils ne sont possibles que pour les seuls motifs impérieux mentionnés aux 6 à 12 de la présente attestation.

Ces motifs autorisent également les personnes résidant hors des départements soumis à des mesures renforcées à se rendre dans les départements concernés par ces mesures.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : , à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

Déplacements dans la limite de 10 kilomètres de son domicile :

- 1. Activité physique et promenade**
Déplacements liés soit à la promenade, soit à l'activité physique individuelle des personnes.
Attestation à remplir seulement à défaut de pouvoir présenter un justificatif de domicile ;

Déplacements au sein du département de résidence :

Note : Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kms au-delà du département est acceptée.

- 2. Achats**
Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ou des retraits de commandes ;
- 3. Accompagnement des enfants à l'école**
Déplacements pour emmener et aller chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités péri-scolaires ;

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE Pour les personnes résidant dans les départements soumis à des mesures renforcées (entre 6 h et 19 h)

*En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Les déplacements sont autorisés sous réserve de justifier de l'un des motifs prévus dans la présente attestation.

Dans un rayon de 10 km autour du lieu de résidence, les déplacements correspondant peuvent se faire sans attestation sous réserve de pouvoir présenter un justificatif de domicile.

Pour les déplacements à l'extérieur des limites du département de résidence, ils ne sont possibles que pour les seuls motifs impérieux mentionnés aux 6 à 12 de la présente attestation.

Ces motifs autorisent également les personnes résidant hors des départements soumis à des mesures renforcées à se rendre dans les départements concernés par ces mesures.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : , à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

Déplacements dans la limite de 10 kilomètres de son domicile :

- 1. Activité physique et promenade**
Déplacements liés soit à la promenade, soit à l'activité physique individuelle des personnes.
Attestation à remplir seulement à défaut de pouvoir présenter un justificatif de domicile ;

Déplacements au sein du département de résidence :

Note : Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kms au-delà du département est acceptée.

- 2. Achats**
Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ou des retraits de commandes ;
- 3. Accompagnement des enfants à l'école**
Déplacements pour emmener et aller chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités péri-scolaires ;

4. Etablissement culturel ou lieu de culte
Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel (bibliothèques et médiathèques) ou un lieu de culte ;

5. Démarches administratives ou juridiques
Déplacements pour se rendre dans un service public pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

Déplacements sans limitation de distance :

6. Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général
Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons à domicile, déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

7. Santé (consultations et soins)
Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;

8. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants
Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

9. Situation de handicap
Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;

10. Convocation judiciaire ou administrative
Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

11. Déménagement
Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, insusceptibles d'être différés ;

12. Déplacement de transit vers les gares et les aéroports

Fait à :
Le : , à :
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

4. Etablissement culturel ou lieu de culte
Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel (bibliothèques et médiathèques) ou un lieu de culte ;

5. Démarches administratives ou juridiques
Déplacements pour se rendre dans un service public pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

Déplacements sans limitation de distance :

6. Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général
Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons à domicile, déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

7. Santé (consultations et soins)
Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;

8. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants
Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

9. Situation de handicap
Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;

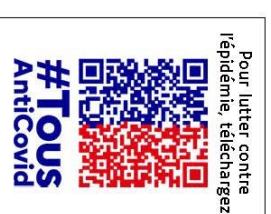
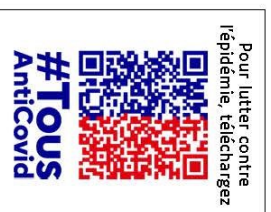
10. Convocation judiciaire ou administrative
Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

11. Déménagement
Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, insusceptibles d'être différés ;

12. Déplacement de transit vers les gares et les aéroports

Fait à :
Le : , à :
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Pour les personnes résidant dans les départements soumis à des mesures renforcées (entre 6 h et 19 h)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Les déplacements sont autorisés sous réserve de justifier de l'un des motifs prévus dans la présente attestation.

Dans un rayon de 10 km autour du lieu de résidence, les déplacements correspondant peuvent se faire sans attestation sous réserve de pouvoir présenter un justificatif de domicile.

Pour les déplacements à l'extérieur des limites du département de résidence, ils ne sont possibles que pour les seuls motifs impérieux mentionnés aux 6 à 12 de la présente attestation.

Ces motifs autorisent également les personnes résidant hors des départements soumis à des mesures renforcées à se rendre dans les départements concernés par ces mesures.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : , à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

Déplacements dans la limite de 10 kilomètres de son domicile :

1. **Activité physique et promenade**

Déplacements liés soit à la promenade, soit à l'activité physique individuelle des personnes.
Attestation à remplir seulement à défaut de pouvoir présenter un justificatif de domicile ;

Déplacements au sein du département de résidence :

Note : Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kms au-delà du département est acceptée.

2. **Achats**

Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ou des retraits de commandes ;

3. **Accompagnement des enfants à l'école**

Déplacements pour emmener et aller chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités péri-scolaires ;

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (entre 19 h et 6 h)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : , à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

1. **Activité professionnelle, enseignement et formation**

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés ;

2. **Consultations et soins**

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;

3. **Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants**

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

4. **Situation de handicap**

Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;

5. **Convocation judiciaire ou administrative**

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

6. **Mission d'intérêt général**

Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

7. **Déplacements de transit et longue distance**

Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances ;

8. **Animaux de compagnie**

Déplacements brefs dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie ;

Fait à :

Le : , à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Pour lutter contre l'épidémie, téléchargez



#TOUS
AntiCovid

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DE COUVERTURE-FEU (entre 19 h et 6 h)

*En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

1. Activité professionnelle, enseignement et formation

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés ;

2. Consultations et soins

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;

3. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

4. Situation de handicap

Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;

5. Convocation judiciaire ou administrative

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

6. Mission d'intérêt général

Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

7. Déplacements de transit et longue distance

Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances ;

8. Animaux de compagnie

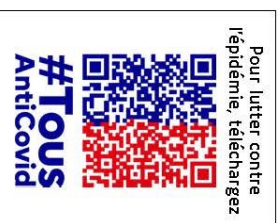
Déplacements brefs dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie ;

Fait à :, à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



4. Etablissement culturel ou lieu de culte
Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel (bibliothèques et médiathèques) ou un lieu de culte ;

5. Démarches administratives ou juridiques

Déplacements pour se rendre dans un service public pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

Déplacements sans limitation de distance :

6. Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons à domicile, déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

7. Santé (consultations et soins)

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;

8. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

9. Situation de handicap

Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;

10. Convocation judiciaire ou administrative

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

11. Déménagement

Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, insusceptibles d'être différés ;

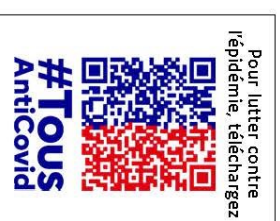
12. Déplacement de transit vers les gares et les aéroports

Fait à :, à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



La Structure Multi-accueil Maria-Montessori en a vu de toutes les couleurs !



Professionnelles et enfants, tout le monde a joué le jeu et était déguisé lors du carnaval des tout-petits qui s'est déroulé le 16 février.

Au programme de cette belle journée : danses, musiques du monde et activités manuelles autour du thème du carnaval.

Et parce que des images parlent mieux que des mots, en voici quelques-unes à (re)garder pour s'imaginer cette journée festive malgré le contexte actuel.

Menu spécial Saint-Patrick dans les assiettes de nos enfants



Les cantines scolaires anichoises s'ingénient dans la recherche de nouvelles recettes et spécialités, initiant les jeunes palais à de nouvelles saveurs.

Vendredi 19 mars, jour de la traditionnelle fête irlandaise de la Saint-Patrick, c'était l'occasion d'un menu spécial et typiquement local. Si tous les enfants n'ont pas joué le jeu en venant ce jour déguisés en vert, ils n'ont pu échapper à cette couleur dans leur assiette, avec en entrée une salade verte à la vinaigrette et au Cheddar râpé.

La suite a connu un vif succès avec un « Shepherd's Pie », un hachis parmentier irlandais à la viande, et en dessert un « Irish Apple Cake », un gâteau crumble à la pomme.

Aniche Arts Martiaux Académie renforce son équipe pédagogique



Il aura fallu beaucoup de volonté et de temps pour réussir ce challenge !

En effet cela fait plus d'un an que 3 gradés du club ont débuté leur programme de formation DIF, Diplôme d'Instructeur Fédéral FFK (Fédération Française de Karaté) et qu'une enseignante titulaire du DIF s'est lancée pour atteindre le statut

professionnel avec le CQPMAM, Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux « option Karaté et disciplines associées » FFK - DRJSCS

Sébastien Cassiau, Cyril Seidel et Martin Koch, tous 2ème DAN, ont obtenu le statut d'instructeur fédéral. C'est le plus haut niveau de formation d'enseignement bénévole de la FFK. Ce diplôme permet d'enseigner le Karaté et ses disciplines associées sur tout le territoire français.

Quant à Elodie Caby, 4ème DAN, elle obtient un statut professionnel et une reconnaissance RNCP de niveau 5 grâce à sa réussite au CQPMAM FFK - DRJSCS.

La Municipalité, le club, le comité directeur et son président sont fiers d'avoir contribué au développement et à la réussite d'Elodie, Sébastien, Cyril et Martin.

L'équipe pédagogique d'Aniche Arts Martiaux se renforce et permettra de transmettre encore plus les valeurs martiales liées aux nombreuses disciplines enseignées au sein du club.

La « Covid » impose des restrictions mais cela ne freine pas le club dans sa détermination à faire progresser ses élèves et tous les cours sont proposés en Visio pour le moment.

Pour tout renseignement, vous pouvez les suivre sur les réseaux sociaux ou le site internet www.aka-anichekarate.net ou directement par téléphone au 06 74 12 25 04.

Aniche, Ville sportive



La ville, en collaboration avec la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, est heureuse d'accueillir l'arrivée de la 1ère étape de la course mythique des « 4 jours de Dunkerque » - Grand Prix des Hauts de France - pour sa 66ème édition le mardi 4 mai prochain ainsi que le passage de la seconde étape le mercredi 5 mai !

L'arrivée aura lieu rue du Général Delestraint après deux boucles qui emprunteront les rues Delestraint, Barbusse, Patoux, Boulevards Paul-Vaillant-Couturier et Drion. Le stationnement sur le parcours sera interdit.

Cette 3ème course cycliste par étapes de France, inscrite dans le circuit

ProSeries, marque un rendez-vous incontournable de la saison sportive et s'inscrit pleinement dans notre territoire au sein duquel le sport tient une place importante dans le quotidien puisqu'il est source d'émotion, de passion, d'esprit de solidarité, de convivialité et synonyme d'un fort dynamisme.

Appel aux signaleurs volontaires

Vous êtes titulaire du permis de conduire ? Vous êtes disponible le 4 et/ou le 5 mai ? Vous souhaitez donner un peu de temps pour le sport ? Alors, n'hésitez plus, venez compléter l'équipe de signaleurs !

Pour cela, prenez contact avec le service des sports au 03.27.99.91.15

JUDO FÉVRIER 2021

Ça redémarre fort au Judo Club



2 licenciés du club d'Aniche se distinguent lors de tests matchs Cadets réunissant les différents pôles espoirs nationaux de judo à Houlgate le 13 février 2021.

Ihsane HAMADI, pôle espoir de Rouen, termine 1er en -46 kgs tandis que **Dimitri POULAIN**, pôle espoir de Tourcoing, se classe 5ème en -60 kgs.

Le club précise que ces 2 judokas peuvent continuer à s'entraîner avec un protocole sanitaire renforcé car les pôles espoirs sont considérés comme des structures pour sportifs de haut niveau.

La municipalité, le comité et leur professeur les félicitent.

FOOTBALL

Le quiz du SCA sur l'arbitrage fait un carton



Le SC Aniche a conçu un quiz de 24 questions sur l'arbitrage, destiné à sensibiliser les licenciés sur cette thématique.

Cette action s'inscrit dans le programme éducatif fédéral, que le club s'attache à relayer. La participation a été significative puisque le taux de réponse s'élève à

70%. Quelques licenciés ont fait un sans-faute, citons-les : Nolan Vasseur (U12) Matheo Roge (U14) Qassime Drouiche (U16) Mickaël Olivier (éducateur).

Lors de l'entraînement des jeunes, Farid Laamimat, le coach des équipes séniors, les arbitres du club et les éducateurs ont posé quelques questions aux jeunes joueurs pour

donner un éclairage sur le rôle et la fonction pas toujours facile d'arbitre.

L'homme en noir est l'unique maître du terrain, le seul à exercer l'autorité sur le terrain de football. Il se charge de faire respecter les règles de bonne conduite et de fair-play que tout bon joueur doit appliquer.

Le Sporting Club prépare la saison 2021-2022 pendant les prochaines vacances !



Le SC Aniche organise un stage gratuit qui se déroulera au stade des Navarres du lundi 3 au vendredi 7 mai 2021.

Il sera ouvert à tous les joueurs et joueuses, débutant(e)s comme confirmé(e)s, licencié(e)s ou non au club, âgé(e)s d'environ 6 à 14 ans.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les secrétaires du club : David Devrainne au 06 60 73 88 07 ou par mail à david.devrainne@scanichois.fr ou Jérémy Szymczak au 07 66 38 39 37 ou par mail à jeremy.szymczak@scanichois.fr.

SOLIDARITÉ

Un acte de solidarité au SCA



Durant trois semaines, à l'initiative du coach Farid Laamimat et Benoit Vinci, référent PEF (Projets Educatifs Citoyens), une collecte de denrées non périssables avait été organisée au profit des étudiants de l'Université de Douai.

Grâce aux dons, plus de 700 articles de denrées non périssables et produits d'hygiène ont pu être récoltés. Ces dons ont été remis à deux associations d'étudiants de la faculté de droit de Douai, en présence de M. le Maire Xavier Bartoszek et l'Adjoint aux sports Noël Poignard.

Le président Patrick Baszynski a souligné les valeurs de solidarité entretenues par cette action, valeurs auxquelles le club adhère totalement.

HOMMAGE

Disparition de l'artiste Isabelle Marmousez



Le monde associatif anichois est en deuil, Isabelle Marmousez née Poidevin nous a quittés à l'âge de 55 ans le jeudi 11 février.

C'était une artiste complète, peintre amateur au Cercle Polychrome Anichois du CACSA depuis de nombreuses années où elle exerçait le poste de secrétaire trésorière. Elle avait créé son atelier sculpture au sein de l'ADALA.

Les figures des géants Fideline la porteuse de canons et Wadeck le mineur étaient ses créations. Elle nous a quittés trop tôt. Elle avait encore tout à faire et à transmettre.

ASSOCIATIF

Rencontre avec l'étoile du Nord !

L'association « l'Etoile du Nord » n'a pas chômé depuis la fin du second confinement.

En effet, même si les locaux sont aujourd'hui fermés suite aux restrictions sanitaires, dès que la période le permettra, les membres de « l'Etoile du Nord » vous accueilleront dans le bungalow d'exposition situé dans la cour de l'ancienne école Quévy, rue de Bretagne.

Contact au 06.80.10.11.19 ou par mail à rj.etoile@gmail.com.



ASSOCIATIF AVRIL-MAI 2021

Inscription pour les vacances de Printemps à l'ALAPAGE

L'Association LAPAGE met en place du lundi 26 au vendredi 30 avril et du lundi 3 au vendredi 7 mai un accueil de loisirs à destination d'enfants âgés de 3 à 11 ans pour les vacances de Printemps.

Les inscriptions auront lieu à partir du samedi 10 avril de 9h à 11h à la Maison de l'Enfance René-Chojnacki, située au 35 rue Delforge.

Les fiches d'inscription et sanitaire

sont téléchargeables sur le site www.association-lapage-aniche.fr.

Renseignements par téléphone au 09 64 04 96 81 ou par mail à association.lapage.aniche@gmail.com.

Appel aux dons

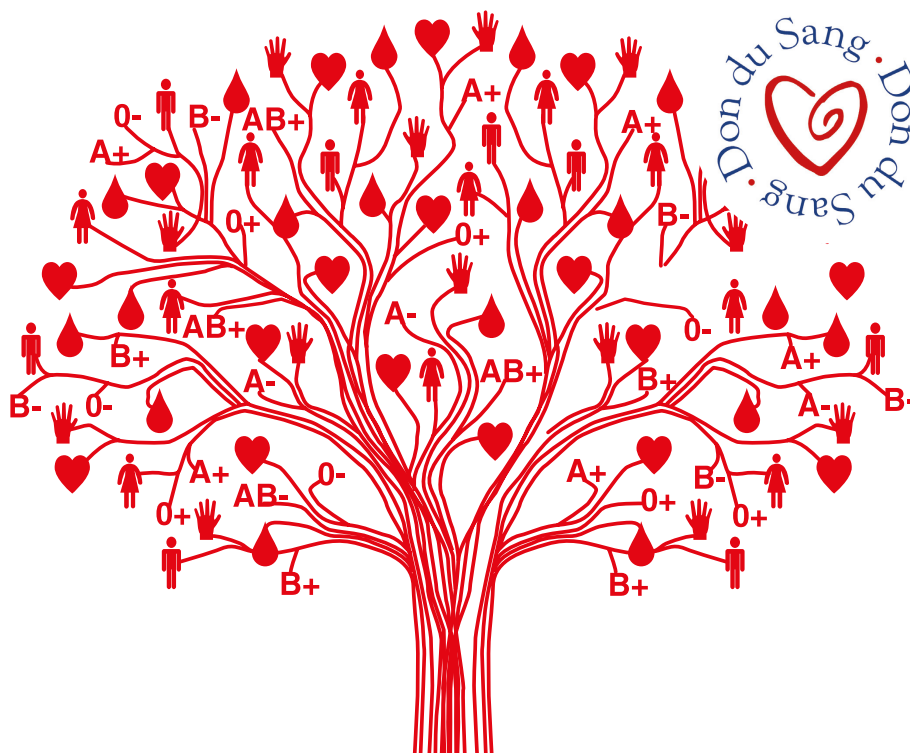
L'association des donneurs de sang organise une collecte qui aura lieu à la salle Claudine-Normand le mercredi 19 mai 2021.

L'accès se fera uniquement sur rendez-vous toute la journée, le matin de 10h à 12h30 et l'après-midi de 14h à 18h.

Pour vous inscrire, rien de plus simple !

Rendez-vous sur ce lien https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste_creneaux_horaires et laissez-vous guider !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 03 28 54 79 19.



ASSOCIATIF

Initiation au tricot ou à la broderie : L'association « le fil de l'amitié » vous attend



Débutante ou confirmée vous êtes la bienvenue. Vous souhaitez vous initier ou vous perfectionner ?

« Le Fil de l'Amitié » vous attend

si vous le désirez pour tricoter, broder, échanger et vous conseiller.

Vous voulez passer une bonne après-midi dans une ambiance

conviviale et chaleureuse ?

Alors n'hésitez plus et venez les rejoindre ! Chacune est libre de mener son projet en compagnie d'autres tricoteuses et brodeuses.

« Le Fil de l'Amitié » se met également à votre disposition pour effectuer tous travaux de tricot et broderie.

Elles seront heureuses de vous accueillir dès qu'elles le pourront. Pour tout renseignement, contactez le 06 84 04 73 86 ou le 06 41 89 01 93.



RÈGLEMENTATION

Passez au vert pour vos déchets !



La réduction des déchets est un défi que chacun d'entre nous doit relever, pour notre environnement mais aussi pour notre santé.

Le compostage est une alternative efficace de valorisation de nos déchets de cuisine et de jardin.

Afin de permettre l'accès de cette pratique au plus grand nombre des habitants résidant sur son territoire,

le SIAVED vous propose d'acquérir un à deux composteurs, à prix réduit. Quels sont les avantages du compostage ? Et du composteur ?

- On réduit de près de 100 kilos nos déchets à l'année,
- Le compost est un amendement parfait pour les plantes fleuries, les pelouses, les potagers...
- Moins de déplacements en déchèterie !

Pour bénéficier d'un composteur à prix réduit, il faut compléter le bon de commande disponible à l'accueil des Services Techniques ou le télécharger sur le site de la ville, puis joindre le règlement à l'ordre du Trésor Public en le renvoyant avant le jeudi 15 avril

à l'attention de :

Mairie d'Aniche
6 rue Henri Barbusse
59580 Aniche

Celle-ci s'engagera à faire la transition entre les habitants et le SIAVED.

La Municipalité s'engage à proposer un temps d'échange sur le compostage dans les semaines qui suivront la demande, afin d'informer les habitants sur les règles d'or du compost et leur remettre les composteurs commandés au Centre Technique Municipal, situé au 79 rue Jean-Jaurès.

Les composteurs sont en bois. Deux volumes sont disponibles : 400 litres (15,00€) et 600 litres (18,00€).

LES PERMANENCES

Permanences CNL59



À travers une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, la Confédération Nationale du Logement 59 tiendra une permanence à la Maison des Services Publics mercredi 14 avril 2021 de 9h à 12h.

Des juristes et des bénévoles se proposent de vous recevoir pour vous donner des informations, des conseils, un suivi ou pour vous accompagner dans un litige dans les domaines suivants : demande de travaux, non respect du bail, loyers ou charges locatives injustifiées, logement indécent, tout problème relatif à vos droits de consommateur.

Vous pouvez également contacter la Confédération Nationale du Logement par téléphone au 03 20 07 09 58.

CONSULTATION PUBLIQUE

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau dans votre région

L'avenir de l'eau vous intéresse ?

Du 1er mars au 1er septembre 2021, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance sa grande consultation au public dans le cadre de son projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027.

Vous êtes invités à donner votre avis sur la gestion des eaux et des risques d'inondation dans les

Hauts-de-France pour les six prochaines années.

Tout au long du projet, des actions pour mieux comprendre les enjeux de l'eau seront organisées.

Chaque avis compte, alors faites entendre votre voix !

Plus d'informations :
www.agissonspourleau.fr

Vie pratique

SERVICE TECHNIQUE

Rappel : Changement du jour de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles



Cœur d'Ostrevent
Communauté de Communes

Attention !
Changement de jour de collecte pour les ordures ménagères

ANICHE

Collecte des déchets



MOI TRIE

2021

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

2022

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
						1
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

BAC BLEU ET BAC VERT
Déchets recyclables et verre

- Mercredi
- Jeudi (hors les secteurs au vert)

BAC BRONZE
Ordures ménagères

DÉCHETS VERTS
Tontes de pelouse, feuilles mortes mises en sacs ouverts d'un poids maximum de 10 kg, petits branchages (de moins de 10 cm de diamètre) mis en fagots d'1 m maximum liés avec de la ficelle. Attention 1 m³ maximum.

JOURS FÉRIÉS NON TRAVAILLÉS

ENCOMBRANTS
À déposer à la déchèterie ou contacter le service encombrant au numéro vert (société Theys):

N° Vert 0 805 29 66 66
(appel gratuit)

Attention, le jour de collecte des Ordures Ménagères (bac bronze) change :

Il aura lieu le vendredi à la place du lundi dès le 1er avril.

Vous avez été destinataire du nouveau calendrier.

Pour rappel, il est obligatoire de déposer vos bacs à déchets ménagers en face de chez vous (sans gêner la circulation des piétons) la veille à partir de 20h et de les retirer au plus tard le soir de la collecte.

AIDE PUBLIQUE

Bougez autrement avec Cœur d'Ostrevent !

La CCCO vous propose jusqu'à 200€ offerts pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf.

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, Cœur d'Ostrevent met en place un dispositif d'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf. L'aide est limitée à 25% du prix TTC du vélo.

Celle-ci sera versée aux habitants du territoire ayant déposé une

demande d'aide conforme dans la limite de l'enveloppe allouée au budget 2021 (20.000€).

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Aide accessible à une personne physique majeure résidant sur l'une des 20 communes du Cœur d'Ostrevent,
- Une seule aide attribuée par foyer fiscal au titre du dispositif 2021,
- L'achat du vélo neuf devra se faire entre le 1er janvier et le 31 décembre,

- Le vélo ne devra pas utiliser de batterie au plomb et devra être conforme à la réglementation en vigueur,
- Les VTT à assistance électrique ne sont pas éligibles,
- Aide attribuée selon l'ordre d'arrivée des dossiers et dans la limite des crédits.

Le dossier de demande d'aide est téléchargeable sur le site internet www.cc-coeurdostrevent.fr.

Renseignements au 03 27 71 37 44.

RESTAURATION

Food truck : « Uncle Daddy's Smoke House »



Passionné de grillades depuis plusieurs années, Uncle Daddy's Smoke House s'est perfectionné dans le BBQ Américain en créant sa microentreprise en 2018, sillonnant les Festivals Américains, Rétro, Vintage, Biker...

Le principe du BBQ Américain est de faire fumer de la viande à Basse Température dans un « Smoker », fumoir en Français, au bois de chêne et de Cerisier. La viande n'a aucun contact avec la braise, mais fume et cuit lentement à 110°, ce qui lui confère un

moelleux exceptionnel.

Sa viande est labellisée Saveur en Nord, ses légumes sont frais et tout est fait maison (de la sauce BBQ à la salade). Pulled pork Burger, Ribs de Cochon, Ribs de Bœuf, sucette de poulet, poulet entier, cuisse et poitrine de Dinde sont ses principaux plats.

Il ne fait pas de frites, mais accompagne ses plats avec des Sides Américains : Cowboys beans (Haricots), Maïs, Coleslaw, ... Contact : M DHAUSSY David au 07 81 13 53 28.

Les Rendez-Vous de l'Emploi



En lien avec le Point Information Jeunesse, Pôle Emploi vous invite à assister le mardi 13 Avril de 9h à 11h au Cinéma, au Rendez-vous de l'Emploi axé sur l'offre de service jeune dans le cadre du plan de relance « un jeune, une solution » (aides, formations, emplois)/ Le mardi 18 mai, le thème abordé sera le transport.

Alors à vos agendas !

Agenda Avril-Mai 2021

- **Dès le 1er avril** : Inscription à l'ALAPAGE pour les vacances de printemps, p.15
- **7 avril** : L'Heure du Conte avec la CCCO à la Médiathèque, p.9
- **13 avril** : Rendez-Vous de l'Emploi, p.19
- **Les 14 avril et 15 mai** : L'heure du Conte mensuelle à la Médiathèque, p.9
- **14 avril** : Permanence CNL 59 au CCAS, p.17
- **Jusqu'au 15 avril** : Commande de composteur, p.17
- **Jusqu'au 16 avril** : Inscription scolaire, p.10
- **Jusqu'au 23 avril** : Inscription au cadeau de la Fête des Mères, p.8
- **25 avril** : Journée nationale du souvenir des victimes de la Déportation, p.8
- **4 mai** : Arrivée à Aniche de la 1ère étape des « Quatre jours de Dunkerque », p.12
- **5 mai** : Passage à Aniche de la 2nde étape des « Quatre jours de Dunkerque », p.12
- **Du 3 au 7 mai** : Stage de préparation de football au Stade des Navarres, p.14
- **8 mai** : Célébration du 76ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, p.8
- **18 mai** : Rendez-Vous de l'Emploi, p.19
- **19 mai** : Appel aux dons du sang, p.16

Expression démocratique

liste RASSEMBLEMENT CITOYEN, Aniche, ma commune, j'y tiens

Isabelle Chantreau a exposé au Conseil Municipal du 6 mars 2021 une proposition des groupes communiste et socialiste du Conseil Départemental qui demandent pour les jeunes la création d'un revenu minimum pour surmonter les difficultés créées par la crise du COVID.

Elle ajoute que pour accompagner cette démarche, il serait juste que la Commune d'Aniche envisage, par exemple, l'octroi d'un chèque aux étudiants particulièrement touchés pendant cette période. Une idée reprise par plusieurs municipalités, notamment celle de Bouchain, qui a voté une délibération dans ce sens.

Après une première réponse négative de M. le Maire pointant une supposée contradiction entre ces deux démarches, et suite à une réponse très argumentée de notre groupe, le Maire accepte que notre proposition d'une aide pour l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans soit discutée au CCAS.

Force de propositions et loin d'être électoralistes, les élus communistes et du Rassemblement Citoyen ont toujours défendu et continueront à défendre nos concitoyens dans le besoin.

R. FLEURY, Conseiller Municipal

liste RASSEMBLEMENT NATIONAL.

La campagne des municipales fut l'occasion de questionner nos concitoyens sur les thématiques qu'ils considéraient prioritaires. La sécurité étant celle privilégiée par les habitants de notre commune. Une fois de plus, la triste actualité de la ville d'Aniche donne raison aux Anichois(es).

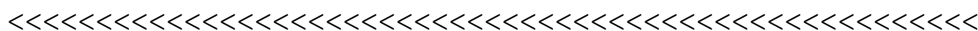
Dans la nuit du 5 au 6 mars, rue Sainte Hyacinthe, des véhicules ont été incendiés. Ces faits démontrent l'urgence absolue d'investir dans des moyens matériels et humains destinés à protéger notre population. Une fois de plus, nous réitérons notre demande de création d'une police municipale ! Avec une hausse importante des cambriolages (+52%), des vols avec violence (+12%), des coups et blessures volontaires (+10%), et des actes de délinquance en tout genre, suite à l'article de l'observateur du 12 mars. Les dirigeants de nos communes découvrent la criminalité ! Enfin... , tous s'accordent à réclamer les moyens policiers que nous demandons depuis des années !!!

Ce n'est certainement pas avec ces arguments de campagne qu'ils ont été élus ! Puisque ce sont les nôtres !!!

P. CLERY, Conseiller Municipal



LA MACHINE À REMONTER LE TEMPS



Chaque mois, la Mairie vous invite à remonter le temps à travers l'histoire de notre commune. Une formidable occasion pour certains de découvrir les moments insolites qui ont ponctué notre histoire locale, et pour d'autres de faire de formidables retrouvailles en ravivant des souvenirs. Ce mois-ci nous remontons l'Histoire du Boulevard Paul Vaillant-Couturier et de la cité Sainte-Barbe.



Imp. J. Boniface

Boulevard Paul Vaillant-Couturier et Cité Sainte-Barbe



Dès 1725, on entreprend la construction de la route de Douay à Bouchain, c'est l'actuel boulevard qui sera achevé en 1728. Cette nouvelle chaussée rectiligne part d'Auberchicourt (bas du boulevard) jusqu'à la verrerie d'en Haut (entrée d'Emerchicourt).

En 1872, est bâtie la cité Sainte-Barbe comprenant 33 logements à l'angle du boulevard et de la rue Patoux. Le 1er juin 1910, ce tronçon du boulevard portera le nom de « Laurent de Lionne ». En novembre 1937, on le dénomme « Boulevard Paul Vaillant-Couturier » mais en décembre 1939 devant l'agression dont vient d'être victime le peuple de Finlande, il deviendra « Boulevard de Finlande » jusqu'en décembre 1944, date à laquelle il reprend le nom définitif de « Boulevard Paul Vaillant-Couturier ».

Coordonnées de la mairie

Hôtel de Ville - 6, Rue Henri Barbusse - 59580 Aniche - Tél. 03 27 999 111 - www.aniche.fr - Facebook : Ville d'Aniche